

217 - LAGACHE - 11022019 - 19H24

Sujet: [INTERNET] Projet d'installation d'éoliennes industrielles dans le bois de bouéry.

De : Raymond Lagache <ray.lagache@gmail.com>

Date : Mon, 11 Feb 2019 19:24:22 +0100

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Monsieur Thierry MÉNARD, principal opposant à l'installation d'éoliennes industrielles dans le bois de bouéry clame sans relâche qu'il faut absolument préserver cette richesse écologique qui abrite de nombreuses espèces animales et végétales. Les différentes instances auxquelles il s'est adressé n'ont malheureusement réagi dans un sens positif.

Les élus locaux dont la compétence se limite bien souvent à l'expédition des affaires courantes n'ont pas réfléchi aux conséquences de leur choix de l'éolien sans demander l'avis de la population. S'agissant d'un lieu aussi emblématique que le bois de bouéry, c'est particulièrement grave. Ce qui a surtout retenu leur attention, c'est la promesse de subsides versés par les promoteurs au bénéfice de l'intercommunalité et de la commune. À quoi servira cet argent dont ils assurent qu'il permettra de rééquilibrer leur budget. Nous verrons bien plus tard si cela correspondait à une nécessité, car ils auront à rendre des comptes.

Un dossier aussi important méritait la création d'une commission technique spécialisée dans l'étude de la réglementation. Ils auraient pu ainsi constater certaines dérives dont les promoteurs ont su profiter. Pour rappel l'annulation des ZDE remplacées par le schéma régional éolien, lui même invalidé par les tribunaux et enfin le fait que que l'on autorise l'installation d'éoliennes industrielles dans des territoires de continuité écologique dont le bois de bouéry constitue un maillon.

Tout cela nourrit la réflexion de ceux qui tentent encore de s'opposer à ce gaspillage par des moyens pacifiques même si la colère gronde. Inutile et budgétivore, l'industrie éolienne ne profite qu'aux grandes fortunes, pendant que de nombreuses connaissances la précarité énergétique.

J'habite non loin de saint Georges les landes ou malheureusement, j'aurai moi-même à supporter un mauvais voisinage si le projet des RIMALLETS aboutissait. J'ai fait restaurer une maison ancienne en faisant appel à des artisans locaux, ce qui

veut dire qu'en cas de vente de cette dernière, je risque comme d'autres de subir une décote à cause de la proximité des Eoliennes.

Je vous remercie de votre attention en espérant qu'un avis défavorable de votre part donnera raison aux opposants qui luttent pour une si juste cause.

Je vous prie d'agréer monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Raymond LAGACHE 6 rue du couedic 29200 BREST

Envoyé de mon iPad